

Programme de la Formation
Perfectionnement en Géobiologie

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Perfectionnement en Géobiologie

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 21 janvier 2022

Lieu : CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

CONTEXTE GÉNÉRAL

La géobiologie est la discipline qui traite des relations de l'environnement, des constructions et du mode de vie avec le vivant¹, de l'ensemble des influences de l'environnement sur le vivant, et notamment des ondes liées aux champs magnétiques et électriques, courants d'eau souterrains, réseaux dit « géobiologiques », failles géologiques, etc. Étymologiquement, il s'agit d'une association de la racine géo (la terre) et biologie (l'étude de tout ce qui est vivant).

C'est une formation qui peut se faire en 4 modules :

Module 1 : Initiation (7h)

Module 2 : Perfectionnement (7h)

Module 3 : Expertise (7h)

Module 4 : Expertise 2 (7h)

Un Lieu différent sera choisi pour chaque module pour permettre une bonne mise en application de la formation.

La formatrice Stéphanie Belcourt est architecte DPLG et spécialisée en Géobiologie, Feng-Shui et Bioénergie.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Savoir mettre en pratique des méthodes de diagnostics en géobiologie naturelle et artificielle avec utilisation des outils de détection
Connaître les remèdes : théorie et mise en pratique sur cas concret

PRISE EN CHARGE

Selon critères

Faire votre demande de prise en charge auprès de votre organisme

PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation "Initiation à la Géobiologie" ou formation équivalente

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposés et l'atteinte des objectifs définis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Accès personnes handicapées : Contactez Yvelise Joseph au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet www.crepabfc.fr (rubrique contact).

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module Perfectionnement en Géobiologie

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 21 janvier 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Savoir réaliser une expertise complète en géobiologie et apporter les correctifs nécessaires

FORMATEUR(S)

BELCOURT Stéphanie

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formatrice diplômée de l'Ecole Européenne de Géobiologie

- Apprentissage concret et participatif alternant théorie et pratique
- Présentation powerpoint
- Document pédagogique envoyé en amont de la formation
- Instruments de détection et de mesure physique : champ électrique et magnétique 50HZ, hyperfréquences, testeur de phase, pendule, lobe antenne, baguette de sourcier (matériel mis à disposition des stagiaires)

PROGRAMME

MATIN

Rappel rapide des bases en géobiologie naturelle (perturbations venant de la terre)
Présentation des outils de détection en géobiologie naturelle et utilisation en salle
Rappel des bases en géobiologie artificielle (perturbations créées par l'homme)
Présentation des outils de détection en géobiologie artificielle et utilisation en salle
les remèdes : découverte des correctifs sur les réseaux

APRÈS-MIDI

Cas concret : réalisation de l'expertise d'un lieu en géobiologie naturelle (en intérieur ou extérieur selon les conditions météorologiques)
Détection en géobiologie naturelle et retranscription sur plans
Mise en place de correctifs, mesure des valeurs
Analyse et synthèse

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon
03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : Perfectionnement en Géobiologie

Module : Perfectionnement en Géobiologie

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 21 janvier 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 10

Date de clôture des inscriptions : 10/01/2022

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non

Architecte DPLG : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
 Fonds professionnels : Salarié CIF
 Fonds professionnels : Salarié CPF
 Fonds professionnels : Salarié contrat pro
 Fonds professionnels : Salarié plan de formation
 Fonds professionnels : Pôle emploi
 Fonds propres
 Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
 Fonds publics : Instances européennes
 Fonds publics : État
 Fonds publics : Conseils régionaux
 Fonds publics : Pôle emploi
 Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
 FAFIEC
 FIFPL
 OPCO ATLAS
 OPCO EP
 Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
 Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
 Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
 UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
 Uniformation Franche Comté
 Autre :

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Perfectionnement en Géobiologie		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Tarif unique	400,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre de: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC DIJON UNIVERSITE

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

Vous êtes salariés d'agence libérale, ACTALIANS (www.opcapl.com) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)